AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

BULLETIN N° 74 DE NOVEMBRE 1966.-

INFORMATIONS.-

DESINFECTION DES SOLS EN CULTURES LEGUMIERES ET FLORALES

La production intensive de légumes et de fleurs est généralement réalisée, sur des terrains très riches en matières organiques, milieux très favorables au développement de nombreux ravageurs végétaux (champignons divers, responsables de Fonte de semis ou de Pourriture des racines) ou animaux (Vers blancs, larves de Taupins, de Mouches, Nématodes, d'espèces diverses...)

Deux procédés de désinfection peuvent être envisagés :

- la désinfection par la chaleur et
- la désinfection par voie chimique.

DESINFECTION PAR LA CHALEUR.-

La désinfection par la chaleur permet de détruire les spores de nombreux Champignons, les larves et les oeufs d'Insectes, les Nématodes ainsi que diverses graines de plantes adventices.

Bien que mettant en oeuvre un matériel coûteux la désinfection par la vapeur est la plus utilisée.

Ce mode de désinfection exige un contrôle rigoureux de la température : il est prudent de ne pas dépasser 90°, pour ne point courir le risque d'une stérilisation trop poussée.

DESINFECTION PAR VOIE CHIMIQUE.-

a) Produits à action insecticide

La lutte contre les larves de Taupins (vers fil de fer), de Hannetons (vers blancs), de Noctuelles (vers gris), contre certaines mouches (du Choux, de la Carotte, de l'Oignon ...) etc... peut s'effectuer par des poudrages ou des pulvérisations de produits à base d'Aldrine, de Chlordane, de Dieldrine, de Diéthion, d'Heptachlore, de Lindane ou de Parathion.

En insecticide du sol, l'H.C.H. n'est pas autorisé en cultures légumières. Par contre, il peut être employé dans les terrains destinés à des cultures florales permanentes.

Le traitement peut être généralisé (en cas d'infestations graves) ou, simplement, localisé aux lignes de semis ou de repiquages.

P./.. 159

Pour avoir une bonne efficacité, les produits à base de Parathion ne doivent être utilisés que lorsque le sol a une température supérieure à 15°.

Contre la Mouche de l'Oignon seuls les produits à base deDiéthion sont à retenir.

Il est rappelé, qu'en traitement du sol, sur Fraisiers, l'Aldrine est autorisée seulement avant le départ de la végétation.

b) Produits à action nématocide

Les Nématodes ou Anguillules sont de minuscules ravageurs animaux responsables, en cultures légumières et florales en particulier, de dépérissements souvent inexpliqués par le producteur ou attribués, à tort, à des asphyxies, fatigues de sol, carences, accidents physiologiques, etc...

Parmi les principaux produits pouvant être utilisés contre les Nématodes figurent :

- Le Dibromochloropropane
- Le Dichloropropane-Dichloropropène ou D.D.
- Le Dibrométhane ou D.B. : le dibrométhane doit être évité en raison de sa phytotoxicité dans les cultures d'ail, de poireaux et d'oeillets en particulier.

Ces produits s'appliquent au pal injecteur ou, pour de grandes surfaces, avec des charrues spécialement équipées. Le Dibromochloropropane est également vendu sous forme de granulés faciles à enfouir.

- Le Méthyldithiocarbamate de sodium ou Métam-sodium ou Vapam

Ce produit qui a également une action insecticide, fongicide et herbicide s'utilise en arrosage.

Ces produits étant volatils, il importe, au moment du traitement, que la température soit au moins égale à 10° à 25 cm de profondeur pour permettre une bonne diffusion des vapeurs.

Les semis ou plantations ne doivent être effectués que 3 semaines à 1 mois après l'intervention.

Les traitements du sol contre les Anguillules sont onéreux mais rentables en cultures légumières et florales.

ENQUETE AUPRES DES ABONNES

De nombreux abonnés n'ont pas encore répondu au questionnaire joint au bulletin d'Octobre.

Les renseignements que nous apporte cette enquête, sont pour nous, excessivement précieux ; nous remercions vivement à l'avance les personnes qui voudront bien faire le nécessaire dans les prochains jours.

CLERMONT-FERRAND, le 25 Novembre 1966.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 619 du 25 Novembre 1966 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1966 - Expéditon n° 24.